



Syndicat d'adduction d'eau des communes du Bas-Languedoc (Siren : 253400659)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Marseillan
Arrondissement	Montpellier
Département	Hérault
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	20/03/1946
Date d'effet	20/03/1946

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Jean-Marc ALAUZET

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2 chemin de l'infirmierie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34340 MARSEILLAN
Téléphone	04 67 77 20 10
Fax	04 67 77 39 26
Courriel	ste-siaep@wanadoo.fr
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	eau

### Population

Population totale regroupée	209 640
Densité moyenne	325,35

## Périmètres

Nombre total de membres : 14

- Dont 11 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Bouzigues (213400393)	1 748
34	Gigean (213401136)	6 483
34	Loupian (213401433)	2 197
34	Marseillan (213401508)	7 926
34	Mèze (213401573)	11 654
34	Mireval (213401599)	3 400
34	Montbazin (213401656)	3 058
34	Poussan (213402134)	6 114
34	Sète (213403017)	44 276
34	Vic-la-Gardiole (213403330)	3 284
34	Villeveyrac (213403413)	3 844

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
34	CA Hérault-Méditerranée (243400819)	CA
34	Montpellier Méditerranée Métropole (243400017)	Métropole
34	SI d'adduction d'eau potable de Frontignan/Balaruc les Bains/Balaruc le Vieux (253400741)	SIVU

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>Activités de production et d'adduction d'eau pour tous ses membres à l'exception de la ville de Sète, qui conserve la possibilité d'exploiter elle-même les sources d'Issanka, de la ville d'Agde qui conserve la possibilité d'exploiter elle-même les ressources communales et du SIAEP Frontignan-Balaruc les Bains, qui conserve la possibilité d'exploiter lui-même les ressources situées sur son territoire. Distribution d'eau potable (compétence à la carte). Construction et exploitation d'un réseau de distribution d'eau potable sur le territoire de l'ensemble des communes et EPCI membres, qui ont transféré la compétence distribution d'eau potable. Concernant l'état des transferts des compétences à la carte et le détail de la représentation substitution voir le tableau rattaché dans la rubrique "Evénements".</i></p> <p>Par substitution</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)